Règlement « A Pas De Gourmand »

1- Présentation générale

A Pas De Gourmand, randonnée gourmande, est organisée par l'association Sport et Nature de la Calonne.

C'est une balade gourmande de 14 km environ au cours de laquelle 6 haltes seront proposées. De l'apéritif au dessert, les participants pourront découvrir à chacune d'entre elles les plats proposés à base de produits du terroir normand et préparés par nos chefs.

Les randonneurs partiront, munis de leur kit participant offert (sac, verre, bracelet, carnet de balade), par petits groupes de 10h30 à 12h45 à raison d'un départ toutes les 15 minutes.

Le parcours empruntera une boucle autour de Cormeilles, avec pour point de départ et d'arrivée la distillerie Busnel. La journée se clôturera par un marché campagnard, où il sera également possible de participer aux visites gratuites organisées dans le cadre de cet événement.

2- Inscriptions

La participation se fait uniquement sur inscription et paiement en ligne sur notre site internet www.apasdegourmand.fr

Le nombre maximum de participants payants est fixé à 400 pour l'ensemble des différents départs proposés.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

L'inscription et la participation d'un mineur doivent être faites et encadrées par une personne majeure responsable du mineur.

Les inscriptions seront clôturées dès que les 400 inscrits seront atteints et/ou au plus tard le dimanche 1er juin 2025.

Billet obligatoire pour accéder à la balade gourmande (pas d'inscription sur place).

3- Tarifs

2 types d'inscriptions sont proposés :

- L'inscription adulte (18 ans et plus) : 50,00 euros. Elle comprend l'accès au parcours balisé, le menu complet, l'accès au stand de dégustation de boissons (avec et sans alcool), l'ensemble des animations proposées et le kit participant.

- L'inscription jeune (- de 18 ans) : 30,00. Elle comprend l'accès au parcours balisé, le menu complet, l'accès au stand de dégustation de boissons (uniquement sans alcool), l'ensemble des animations proposées et le kit participant.
  ATTENTION, parcours déconseillé aux moins de 12 ans.

4- Animaux

Par mesure de sécurité, nos amis les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

5- Accès aux parcours

Le parcours empruntant différents chemins de randonnée autour de Cormeilles, il n'est pas accessible aux poussettes et fauteuils roulants.

Nous recommandons aux participants d'être bien chaussés et de porter une tenue confortable et adaptée à la météo du jour (lunettes, casquette, crème solaire en cas de soleil et chaleur mais cela peut aussi être coupe-vent, ciré, parapluie en cas de météo capricieuse).

Toutes les tenues de groupe et déguisements sont les bienvenus.

Le port du bracelet qui vous sera remis au départ sera impératif pour évoluer sur le parcours et bénéficier des prestations de cette balade gourmande.

6- Intempéries et annulation

La manifestation aura lieu par tous les temps.

En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

Le montant de l'inscription pourra être remboursé sur avis médical uniquement.

Si l'événement devait être annulé, sur décision de l'organisation ou de la préfecture, en cas de force majeure*, un report d'inscription à l'édition suivante serait proposé aux personnes inscrites.

*La force majeure est un événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties (exemple : conditions météorologiques dangereuses), y compris toutes grèves externes rendant impossible le déroulement de l'événement en toute sécurité.

7- Secours

L'assistance médicale sera assurée par des secouristes agréés et une ambulance pour le transport.

8- **Droit à l'image**

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9- **Assurances**

La responsabilité de l'organisateur, des bénévoles et des participants est couverte par la police d'assurance 127029864 X souscrite auprès de la MAAF.

10- **Décharge de responsabilité**

Les participants seront amenés à déguster des boissons alcoolisées lors des étapes : ils sont pleinement garants de la maîtrise de leur consommation et ne pourraient tenir l'organisation pour responsable en cas de surconsommation et d'incident lié à celle-ci. Les organisateurs se réservent le droit de refuser de servir tout participant qui montrerait des signes manifestes de surconsommation. L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.

Le menu de la manifestation étant unique, il n'est pas possible de proposer un menu de substitution. A chaque étape, les allergènes potentiels seront signalés, mais il appartient à chaque participant de veiller à vérifier avant consommation si nécessaire.

Le parcours sera indiqué dans le carnet de balade remis au départ mais également fléchés et ponctués de bénévoles. Les points clés le nécessitant seront sécurisés. Toutefois, chaque participant est responsable de sa sécurité individuelle sur la voie publique et est tenu de respecter le code de la route (voir articles R412-34 à R412-43 du code de la route).

Les participants s'engagent à accéder aux étapes via les accès matérialisés et à circuler uniquement dans les zones dédiées aux étapes (la plupart du temps installées dans des lieux privés). Plus largement, les participants s'engagent à respecter les lieux traversés tout au long du parcours ou occupés lors des étapes.